



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E137882

VALABLE JUSQU'AU 24/06/2025

ÉDITÉ LE 21/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/01/1985

Forme juridique : SARL

Capital : 7 622

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC EVRY 331983981

Siret : 331 983 981 00035

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 2101317-0

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 127922863

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 127922863

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : MAISON ART SANTE

13 RUE DES CHATAIGNIERS
LE ROTOIR
91870 BOISSY LE SEC

Téléphone : 01 64 95 79 39

Portable : 06 76 41 77 86

Site Internet :

E-mail : samuelprimard@yahoo.fr

Responsabilité légale :

BLONDEAU CEDRIC CO-GÉRANT / PRIMARD SAMUEL CO-GÉRANT

Effectif moyen : 5

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Agenceur, Carreleur, Charpentier, Couvreur, Maçon, Menuisier, Peintre, Plâtrier / Plaquiste, Serrurier métallier)	23/05/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LIEUSAIN
CARRE HAUSSMANN II
10/12 ALLEE DE LA CONNAISSANCE
77127 LIEUSAIN

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.